



MACHEFERT

GROUP

Paris le 8 août 2025

La Société Les Hôtels de Paris (« **HDP** ») informe le Marché de l'état d'avancement de son calendrier post sortie du redressement judiciaire et la réalisation de son financement octroyé par Bain Capital.

La Société a réalisé la mise en œuvre de son financement auprès de Bain Capital par la souscription à une émission d'obligations super-seniors pour un montant total de cent trente-cinq millions cinq cent vingt-cinq mille (135 525 000) euros (le « Financement »). Cette émission d'obligations est structurée par une convention de subordination entre Bain Capital et la Société. À ce titre, une partie du produit est allouée au remboursement du passif de la procédure judiciaire, soit quatre-vingt-dix millions cinq cent vingt-cinq mille (90 525 000) euros, l'autre au développement et à la rénovation du parc hôtelier. Dans le cadre de ce développement, la Société poursuit son objectif de remembrement des copropriétés en procédant à l'acquisition de la foncière des dirigeants pour un montant de l'ordre de quatorze millions (14 000 000) d'euros, et de deux lots immobiliers appartenant à Kevin Machefert pour un montant de l'ordre de quatre cent cinquante mille (450 000) euros. Ces opérations, qui étaient fréquemment réalisées par HDP avant la procédure de redressement judiciaire, ont pour objectif de renforcer la solidité du groupe, notamment par une économie de loyer conséquente.

La structure juridique du Financement repose sur une organisation dite "Double LuxCo", impliquant la création d'une holding intermédiaire constituée sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, elle-même intégralement détenue par une autre société anonyme de droit luxembourgeois.

Le Financement, d'une durée de trois ans, pourra faire l'objet, à tout moment, d'un remboursement anticipé à l'initiative de la Société. Il est encadré par un contrat de souscription d'obligations de droit français conclu entre HDP, en qualité d'émetteur, et Bain, en qualité de souscripteur.

Ce contrat de Financement et ces termes et conditions sont rédigés sur la base des modèles préparés par la Loan Market Association, l'association de marché de référence en matière de standards pour tout financement de cette nature.

Par conséquent, les clauses du Financement reprennent une structure usuelle. Elles incluent notamment des déclarations, des engagements de faire ou de ne pas faire, ainsi que des cas de défaut standards, permettant au créancier, le cas échéant, d'exiger le remboursement total ou partiel du Financement.

Kevin Machefert
Directeur Général